

Dispositifs : Aisance Aquatique et J'Apprends à Nager

Stages organisés du 2 mai 2024 au 30 juin 2025



<https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129>

Priorité gouvernementale pour lutter contre le risque de noyade. L'aisance aquatique se définit comme « une expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».



AA et JAN pour les jeunes en situation de handicap jusqu'à 18 ans !



- ❖ **Aisance Aquatique (AA)** : 10 séances massées sur 1 ou 2 semaine(s) pour les jeunes de 4-6 ans pendant ou hors temps scolaire.
- ❖ **J'apprends à nager (JAN)** : 10 séances pour les jeunes de 6-12 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement en territoires prioritaires QPV/ZRR, uniquement hors temps scolaire.
- ✓ **Organisateurs de stages éligibles** : Les associations sportives et les collectivités territoriales notamment pour les accueils collectifs de mineurs et les écoles (dont établissements spécialisés).

Piscine, baignade naturelle ou bassin mobile



Conseillère sport :

Noémie ROBLIN
SDJES – DSDEN 21
noemie.roblin@ac-dijon.fr
06-25-36-41-71

Stages aidés par des subventions ANS 2024

350€/stage scolaire
500€/stage hors scolaire



La Ligue de natation BFC vous aide pour constituer votre dossier :

Virginie RENARD 03-80-52-46-33

ligue@natationbfc.fr